District de la Nièvre de football

COMMISSION SPORTIVE JEUNES

Réunion du : 7 mars 2024 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 24

Présidence : M. Alain BUCHETON

Présents : MM. TREPKA Nicolas – ARCHAMBAULT Anthony.

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

1 – FOOT A 11

1.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U18D1 – Match n°51582.1 US Coulanges 1 / UCS Cosne 2 du 9 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au 20 avril.
Demande acceptée.
Demande de modification de match hors délais : amende 10€ à chaque club.

Championnat U15D1 – Match n°51666.1 SNID 1 / CS Corbigny 1 du 9 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour décaler cette rencontre au mercredi 20 mars à 14h15.
Demande refusée, cette journée figure au calendrier général comme CPD U14.

1.2 Rencontres repositionnées.

Championnat U18 D1 – Match n°51583.1 E-Marzy 2 / E-Clamecy 1 du 9 mars 2024.
En raison de l'organisation d'un plateau U7 à 14h00, la commission repositionne cette rencontre à 16h00.

Championnat U15D1 – Match n°51666.1 SNID 1/ CS Corbigny 1 du 9 mars 2024.
La Commission repositionne cette rencontre au **mercredi 27 mars à 14h15**.

2 – FOOT A 8

2.1. Demande de modifications de rencontres.

Championnat U13D1 – Match n°51788.1 US Coulanges 1 / FC Nevers-Banlay 1 du 16 mars 2024.
La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour reporter cette rencontre au mercredi 13 mars à 17h00.
Demande refusée, cette journée figure au calendrier général comme CPD U13.

2.2. Rencontres repositionnées.

Championnat U13D2 – Match n°51799.1 FC Château-Chinon-Arleuf 1 / US La Charité 1 du 2 mars 2024.
La Commission repositionne cette rencontre au mercredi 20 mars à 15h00.

Championnat U13D4-C – Match n°51752.1 FC Nevers 3 / CS Corbigny 2 du 2 mars 2024.
La Commission repositionne cette rencontre au mercredi 20 mars à 15h00.

Championnat U13D1 – Match n°51788.1 US Coulanges 1 / FC Nevers-Banlay 1 du 16 mars 2024.
La Commission repositionne cette rencontre au **mercredi 20 mars à 17h00**.

3 – FORFAIT DECLARE

« Festival U13 » ½ Finale Consolante du 9 mars.
• Forfait déclaré de l'équipe de l'E. Cercy/Moulins, amende 40€.

4 – FORFAIT GENERAL

Championnat U13 D4 Poule C
Forfait général de l'équipe de CS Corbigny 2, amende 120€

5 – FOOT ANIMATION

- Informations et contenus des plateaux consultables sur le site internet du District dans la rubrique « Epreuves » puis « Football Animation et Loisirs ».

6 – INFO CLUBS

- **La commission informe que le résultat du tirage des coupes U15 et U18 dites « principales » est consultable sur le procès-verbal de la Commission des Coupes du 6 mars 2024.**

- **La commission rappelle que toutes correspondances adressées au secrétariat du District doit IMPERATIVEMENT parvenir d'une adresse mail officielle du club.**

- **Etant donné la charge des calendriers respectifs, des tournois clubs à venir, la commission décide de repositionner systématiquement les rencontres incertaines ou celles ayant une date de report trop éloignée. Cette décision est motivée de manière à ne pas devoir déplorer que, par manque d'anticipation, certaines rencontres ne pourraient avoir lieu en fin de saison.**

7 – COURRIEL

De Monsieur BOITIER, arbitre, souhaitant un prompt rétablissement au joueur U15 de l'AS Charrin. La Commission s'associe à l'arbitre pour souhaiter un prompt rétablissement à ce joueur.

Le Président,
Alain BUCHETON.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.
La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.